



CONCOURS DU MEILLEUR ESSAI

TIC, entrepreneuriat et agriculture : parole aux Jeunes !



Gagnez 1000 Euros et participez au 10^{ème} anniversaire du NEPAD!

L'Agence du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique ([NEPAD](#)) et le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-EU ([CTA](#)) unissent leurs forces pour célébrer le 10^{ème} anniversaire du NEPAD. Dans ce contexte, et pour contribuer aux réflexions sur les progrès de l'agenda du développement de l'Afrique, les deux institutions organisent conjointement un concours du meilleur essai sur le thème : « **TIC et l'entrepreneuriat dans le développement agricole et rural à travers les femmes et les Jeunes** ». Ce concours s'inscrit également dans le cadre des activités du CTA sur la jeunesse, les femmes et les TIC. En ligne avec ces objectifs, le CTA et l'Agence du NEPAD sont à la recherche de jeunes africains enthousiastes (écrivains, journalistes et autres jeunes), qui voudraient démontrer leurs aptitudes en examinant ces questions.

Les prix récompenseront l'excellence dans un certain nombre de catégories et visent à encourager les efforts des talents africains, en particulier des jeunes et des femmes, afin de consolider l'avancement de l'agenda du développement en Afrique.

1. Qui peut y participer ?

Le concours est ouvert aux jeunes, hommes et femmes, âgés de 18 à 35 ans, ressortissants de l'Afrique. Les étudiants, journalistes et jeunes professionnels (acteurs de la société civile ou du secteur privé), hommes ou femmes, sont particulièrement encouragés à y participer. Les essais doivent être rédigés en français ou en anglais.

A. 1^{ère} catégorie : Femme et TIC dans l'agriculture

Cette catégorie est ouverte aux candidats des deux sexes. Sous le format d'un essai, les candidats doivent écrire l'histoire d'une africaine, travaillant dans le secteur agricole qui utilise les TIC dans ses activités entrepreneuriales ou professionnelles (par exemple : utilisation du téléphone portable pour le marketing de produits horticoles, utilisation d'applications mobiles pour l'accès à/la diffusion de l'information stratégique, utilisation innovante de l'ordinateur pour la traçabilité du bétail, utilisation combinée de l'internet et de la radio dans la vulgarisation, etc.). Le texte soumis doit fournir des informations sur :

- La présentation de la personne dont l'histoire est racontée : éléments de biographie, études si c'est le cas, expertise agricole et dans les TIC (si adéquat), etc. ;
- Le genre d'activités professionnelles dans lesquelles cette personne est engagée ;
- Description de l'utilisation des TIC mise en œuvre : quels outils des TIC ont été utilisés; comment ont-ils été utilisés; les coûts engagés; partenaires engagés, difficultés rencontrées, résultats obtenus; leçons apprises; les TIC ont-elles favorisé un accroissement du rendement, des revenus de l'entreprise ou des acteurs cibles ? Etc.
- L'analyse du candidat sur l'utilisation des outils : étaient-ils appropriés à l'objectif visé ? y a-t-il des outils alternatifs plus performants ? limites de l'outil/des outils TIC utilisés ; dans quelles conditions l'usage est-il répliquable ? Les TIC ont-elles amélioré l'accès à l'information stratégique ? Etc.

- Les références et documents (liens internet, articles, publications, etc.) illustrant le travail de la personne dont l'histoire est racontée, ou appuyant les arguments développés par le candidat dans son essai.

B. 2^{ème} catégorie : Jeunes et TIC dans l'agriculture

Cette catégorie également est ouverte aux candidats des deux sexes. Sous le format d'un essai, les candidats doivent écrire l'histoire d'un(e) jeune professionnel(le) africain, qui utilise les TIC dans ses activités (par exemple : utilisation du téléphone portable pour le marketing de produits horticoles, utilisation d'applications mobiles pour l'accès à/la diffusion de l'information stratégique, utilisation innovante de l'ordinateur pour la traçabilité du bétail, utilisation combinée de l'internet et de la radio dans la vulgarisation, etc.). Le texte soumis doit fournir des informations sur :

- La présentation de la personne dont l'histoire est racontée : éléments de biographie, études si c'est le cas, expertise agricole et dans les TIC (si adéquat), etc. ;
- Le genre d'activités professionnelles dans lesquelles cette personne est engagée ;
- Description de l'utilisation des TIC mise en œuvre : quels outils des TIC ont été utilisés; comment ont-ils été utilisés; les coûts engagés; partenaires engagés, difficultés rencontrées, résultats obtenus ; leçons apprises ; les TIC ont-elles favorisé un accroissement du rendement, des revenus de l'entreprise ou des acteurs cibles ? Etc.
- L'analyse du candidat sur l'utilisation des outils : étaient-ils appropriés à l'objectif visé ? y a-t-il des outils alternatifs plus performants ? limites de l'outil/des outils TIC utilisés ; dans quelles conditions l'usage est-il répliquable ? Les TIC ont-elles amélioré l'accès à l'information stratégique ? Etc.
- Les références et documents (liens internet, articles, publications, etc.) illustrant le travail de la personne dont l'histoire est racontée, ou appuyant les arguments développés par le candidat dans son essai.

Dans cette catégorie, la personne dont les activités sont présentées doit être aussi une jeune personne, homme ou femme.

Pour toutes les deux catégories, la longueur des essais doit être comprise entre 1200 et 1500 mots (sans les références bibliographiques). Les candidats doivent soumettre leurs dossiers en français ou en anglais. L'usage peut être centré autour d'un ou plusieurs outils TIC.

Signification des TIC?

L'UNESCO définit les TIC comme « *les technologies nouvelles ou avancées qui améliorent la diffusion ou la création de l'information et de communication* ». Dans le même ordre d'idée, dans le cadre de ce concours, nous entendons par TIC, toute « nouvelle » technologie de l'information et de la communication (Internet, téléphone mobile, ordinateurs, systèmes GPS, etc.), associée ou non à des technologies « traditionnelles » de communication (telles que la radio, la télévision, la presse écrite, la vidéo, etc.). Les textes soumis ne doivent donc pas uniquement traiter des technologies traditionnelles de l'information (radio traditionnelle, etc.).

2. Processus de sélection

Un panel international de juges composé d'experts en matière de TIC et de l'agriculture sera mis en place pour examiner les candidatures et sélectionner les lauréats. Les candidats présélectionnés pourront être interviewés à distance avant la sélection finale.

3. Prix

Pour chaque région d'Afrique (Afrique centrale, Afrique de l'est Afrique du Nord, Afrique du Sud, Afrique de l'Ouest) le meilleur essai de chaque catégorie recevra un prix de 1000 euros.

Les gagnants seront informés vers mi septembre 2011 et seront invités à participer à la cérémonie de remise des prix dans le cadre de la commémoration du 10^{ème} anniversaire du NEPAD à Addis Abeba en Ethiopie.

Outre les œuvres gagnantes, d'autres meilleurs essais seront également promus par les organisateurs, à travers divers canaux en ligne et hors ligne et aussi lors de la réunion organisée par le NEPAD en octobre 2011.

4. Dates limites

- Les candidatures devraient être envoyées au CTA par courrier électronique (voir les adresses en section 7) d'ici le 15 août 2011
- Les lauréats seront annoncés en mi septembre 2011
- Les gagnants recevront leur prix en octobre 2011 lors de l'évènement organisé par le l'Agence du NEPAD.

5. Critères de sélection

Les critères principaux de sélection pour les essais sont :

- L'originalité de l'usage
- La pertinence de l'usage par rapport aux problématiques de développement ;
- La vision personnelle du participant dans ses arguments;
- Le potentiel de reproductibilité de l'expérience;
- La qualité de la langue (style d'écriture engagé, bonne orthographe et grammaire, etc.);
- Présence de la bibliographie et /ou d'autres références pertinentes;
- Le respect du format demandé (nombre de mots : 1200 et 1500 mots, sans les références bibliographiques) ;
- le respect des exigences de la catégorie dans laquelle l'essai est soumis.

6. Documents à soumettre

Toutes les candidatures doivent inclure les documents suivants :

- L'essai en format Word, comprenant une page de couverture : sur cette page la catégorie dans laquelle l'essai est soumis doit être clairement indiquée;
- Une courte note biographique (pour présenter le candidat), y compris ses coordonnées complètes (adresse électronique, numéro(s) de téléphone, adresse postale, ville, pays, etc.) - pas plus d'une page;
- Une copie numérisée d'une pièce d'identité indiquant la date de naissance du participant.

Un seul essai sera soumis par catégorie; le même essai ne peut être soumis dans les deux catégories.

7. Adresses de contact

- Envoi des essais :

Tous les dossiers de candidatures devraient être envoyées simultanément aux deux adresses suivantes :

essay-contest2011@cta.int et ictprogramme@gmail.com

Lors de l'envoi de la candidature, le sujet de l'e-mail doit être «**Candidature au concours du meilleur essai**».

- Pour des informations générales sur le concours :

Email : essay-contest2011@cta.int ;

Tél : +31 (0)317 467 102 (CTA – Pays Bas)

8. Clauses supplémentaires

- a) Un essai ayant déjà été primé dans une autre compétition ne doit pas être soumis ;
- b) L'Agence du NEPAD et le CTA se réservent le droit de rejeter toute dossier qui ne satisfait pas aux critères du concours et du présent règlement ;
- c) En s'inscrivant, les participants garantissent que le contenu du texte n'empiète pas sur les droits d'un tiers ;
- d) La participation au concours implique un accord explicite donné à l'Agence du NEPAD et au CTA de rendre public, au besoin, l'essai, l'identité, l'occupation professionnelle et la nationalité du participant. En outre, elle constitue un accord donné au CTA et à l'Agence du NEPAD pour l'utilisation des expériences décrites dans leurs publications et activités de promotion. Le participant conserve la propriété et tout autre droit d'utilisation future de son texte ;
- e) L'Agence du NEPAD et le CTA ne retourneront pas les documents soumis par les participants ;
- f) Les employés du CTA et de l'Agence du NEPAD et les membres directs de leur famille sont exclus du concours;
- g) Toutes les taxes locales sur les prix, si nécessaire, sont de la seule responsabilité des gagnants ;
- h) Si, pour une raison quelconque, le concours ne peut se dérouler comme prévu, l'Agence du NEPAD et le CTA se réservent le droit, à leur seule discrétion, de l'annuler, le clôturer, le modifier ou le suspendre;
- i) Les décisions prises par le jury, l'Agence du NEPAD et le CTA sont souveraines et ne peuvent souffrir d'aucune contestation ;
- j) Tous les participants au concours acceptent implicitement les règles présentées dans ce document.